

<http://www.netpme.fr/actualite-entreprise/1914-innovation-credit-impot-recherche-plebiscite.html>

Mon compte

Email Mot de passe

[Mot de passe oublié ?](#) • [S'inscrire](#)

NetPME Ressources pour créateurs et chefs d'entreprise

Le journal ENTREPRISES

Recherchez un article

Infos pratiques | Modèles de contrats | Outils de pilotage | Créer son entreprise | Services + | Club experts | Blog | Forum

Vous êtes ici : Accueil > Actualité des entreprises > Innovation : le crédit d'impôt recherche plébiscité

Innovation : le crédit d'impôt recherche plébiscité

Derniers articles

- Réduction d'un avantage en nature : une sanction pécuniaire interdite
- Les conséquences de l'inaptitude du salarié
- La loi de financement de la sécurité sociale pour 2011 adoptée

Aide publique la plus sollicitée devant les aides Oséo et le statut Jeune entreprise innovante, le CIR est plébiscité dans une étude récente. Pourtant, il reste aussi largement méconnu, même par ceux qui l'utilisent.

Destiné à soutenir les PME innovantes, le **Crédit d'impôt recherche** (CIR) a aussi apporté un deuxième effet bénéfique inattendu en permettant aux entreprises de pérenniser leur activité dans un contexte économique difficile. C'est l'un des constats dressés par Sogedev, société de conseil en financement public pour l'innovation, dans une étude récente*. Pour près d'un tiers des entreprises interrogées en effet, le CIR a permis de sauver la société, grâce à la mise en place (à titre provisoire) du remboursement immédiat par l'Etat.

Aide publique la plus sollicitée devant les aides Oséo et le statut Jeune entreprise innovante, le CIR reste pourtant méconnu. Ainsi, une PME sur cinq ne l'utilise pas et près de 12 % déclarent ne jamais avoir fait appel aux aides publiques à l'innovation. Les principaux freins ? Le manque de temps, mais aussi la difficulté à identifier les projets éligibles, ainsi que la crainte d'un contrôle fiscal. Pourtant, parmi les répondants, une majorité affirme n'avoir jamais été contrôlée et seuls 20 % l'ont été dans les six mois suivants la déclaration CIR.

Lorsqu'un contrôle fiscal a lieu, les principales causes de redressement pointent là encore du doigt la méconnaissance globale du dispositif avec des erreurs sur le temps alloué aux projets R&D et d'appréciation des critères d'éligibilité sur la nature des travaux de R&D réalisés. Enfin, seules 27 % des PME interrogées déclarent avoir constitué un dossier scientifique de justification attestant du caractère innovant des travaux de R&D alors que celui-ci est impératif.

Nelly Lambert
Rédaction de NetPME
redaction@netpme.fr

* Etude réalisée entre juillet et septembre 2010 auprès de 200 PME innovantes

Autres articles sur le sujet

- Le nouveau régime du crédit d'impôt recherche**
- A chaque cas son étude de marché**
- Etude qualitative ou étude quantitative ?**

Modèles de contrats et outils d'experts

Modèles Outils

- Dissolution et mise en liquidation d'une SARL
- Elections des délégués du personnel
- Modèle de contrat à durée indéterminée (CDI)
- Licenciement économique individuel

Tous les modèles de contrats

Besoin d'aide ? [N° Azur 0 810 004 519](#)
prix d'un appel local

NEWS **Inscription gratuite à la lettre NetPME.**
Chaque mardi : info & conseils

Une question? Un conseil?
Interrogez nos partenaires experts !

Pauline Mordacq
Avocat
Droit commercial

Voir tous les experts > **Interroger un expert >**

Club Experts Partenaires NetPME
Vous souhaitez conseiller les PME ?

Rejoignez le Club Experts NetPME >

Annuaire des avocats partenaires >